

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON**

2024/05

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024/05**

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 12

- votants : 13 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 14/02/2024

Date d'Affichage : 27/02/2024

Télétransmis le : 27/02/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 22 février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire

**Étaient présents** : Stéphane AGUETTAZ, Irène BILLIET, David BOUVET, Cécile DEBRION, Philippe FANTIN, Muriel GUERIN, Jean Louis LANDAZ, Sébastien SENIS, Danièle THIABAUD, Fabrice VILLIERMET, Guy VIOUDY

**Était excusé avec pouvoir** : Sarah PINOT (pouvoir à Muriel GUERIN)

**Étaient absents** : Roland BOUVET (excusé), Manon WANTELLET

**Secrétaire de séance** : Muriel GUERIN

**OBJET : Centre Technique Municipal : demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Chamoux sur Gelon souhaite réaliser son centre technique municipal sur les parcelles cadastrées en section ZS sous les numéros 12,13 et 14 d'une superficie totale de 870 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire donne le descriptif du projet de construction :

- Bâtiment artisanal en charpente métallique, dimensionné pour 300 kg/ m<sup>2</sup>
- Dimensions : 15/20 m = 300 m<sup>2</sup>
- Comprenant un grand volume de stockage des engins communaux et un atelier disposant d'un coin bureaux et sanitaires.
- Toiture à 2 pans, combles aménageables
- 2 travées de garage et une travée d'atelier/ maintenance.
- Aire de lavage, séparateur hydrocarbures

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Société D'Aménagement de la Savoie par un mandat de réalisation signé le 21 avril 2023.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au Groupement PAGES-PICQUOT, STEBAT, AXIOM, CHATELAIN le 13 octobre 2023.

Les études sont en cours, le permis de construire sera déposé au printemps 2024. Le démarrage du chantier est envisagé pour l'automne 2024. Livraison : Été 2025.

Monsieur le Maire précise que le montant estimatif des travaux est de : 465 000 € HT

Le montant global de l'opération est de : 610 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que pour permettre la réalisation de cette opération, il est nécessaire de solliciter des aides financières auprès de différents organismes publics,

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé du Maire
- Après en avoir délibéré,

**APPROUVE le projet de réalisation d'un Centre Technique municipal avec les montants présentés,**

**SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

**SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Savoie, une subvention la plus élevée possible au titre du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes) avec l'autorisation de démarrage anticipé de l'opération sans perdre le bénéfice de la subvention.**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à réaliser toutes les démarches nécessaires au déroulement de ces demandes d'inscription pour l'obtention de subventions et à mettre en œuvre les procédures administratives pour l'exécution du chantier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,